

course de caisses à savon

LA DESCENTE DE LA SERRETTE



20 juillet 2025

Brigueil le Chantre

ASSOCIATION Avenir et Patrimoine

REGLEMENT - CAHIER DES CHARGES - INSCRIPTIONS

Article 1 : Généralité

L'Association Avenir et Patrimoine organise une course de caisses à savon le dimanche 20 juillet 2025 à Brigueil le Chantre.

Cette course doit être perçue comme un événement festif et convivial qui sera un moment de détente et de plaisir. L'esprit « bon enfant » doit primer, nul besoin de prendre des risques inutiles, la participation étant plus importante que la victoire.

Cette course est ouverte à toutes personnes âgées de plus de 10 ans. Une autorisation parentale ou du tuteur est obligatoire pour les mineurs, qui sont placés sous la responsabilité des parents. Une pièce d'identité pourra être demandée afin de contrôler l'âge légal du participant. Chaque membre de l'équipage doit être **couvert par sa propre assurance « responsabilité civile »**, l'attestation sera présentée et vérifiée à l'arrivée le matin avant le contrôle des véhicules.

Article 2 : Inscription

La date d'ouverture est le **1er avril 2025** et la date de clôture est le **06 juillet 2025**. En cas d'un nombre trop important de participants, les organisateurs pourront limiter ou fermer les inscriptions avant la date butoir. Nous vous conseillons donc de vous inscrire rapidement, car les inscriptions se feront par ordre de retour de dossier. Les organisateurs se réservent le droit de refuser une inscription. Le coût de l'inscription est fixé à **10 euros** par véhicule et par équipage.

L'inscription est à renvoyer ou à déposer à l'adresse suivante : **assoc.aveniretpatrimoine@gmail.com** ou par voie postale : **Association Avenir et Patrimoine, 2 rue du Chantre, 86290 Brigueil le Chantre**

Article 3 : catégories par âges

L'âge retenu est celui suivant la date d'anniversaire du participant.

- A - monoplace majeur : à partir de 18 ans
- B - monoplace mineur : de 14 à 17 ans
- C - biplace : mineur : + de 10 ans avec un adulte ou 2 mineurs 14/17 ans ou 2 adultes.
- D - triplace : 2 mineurs avec un adulte/ 3 mineurs 14-17 ans.

Article 4 : organisation et direction de course

Les organisateurs de la course sont **seuls juges** des décisions quant à l'application du règlement et du contrôle des véhicules. Ils excluront les véhicules ne présentant pas les garanties de sécurité requises, que ce soit lors du contrôle technique ou pendant le déroulement des épreuves. Ils pourront exclure un pilote si celui-ci a une attitude inappropriée (mise en danger, insolence, brutalité, etc...). La direction de course, assistée du chronométreur et de ses adjoints, est seule compétente pour les épreuves de vitesse. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vols, d'incidents ou accidents pendant cette manifestation. L'association contracte une assurance responsabilité civile pour la durée de la manifestation.

Article 5 : Déroulement de la course

La course sera décomposée en trois phases :

Contrôle des véhicules : Organe de sécurité, freins, direction : aucune modification du poids du véhicule ne sera permise après le contrôle technique. Seules les caisses à savon validées par la vérification technique seront autorisées à réaliser leurs essais. Les équipages doivent se présenter avec leurs caisses à savon totalement montées lors de la vérification technique.

Essai obligatoire : Des essais sont organisés le dimanche matin de 10h00 à 12h00.

Tout participant ne réalisant pas les essais obligatoires ne pourra pas se présenter à la course l'après-midi.

La course chronométrée : Elle se déroule l'après-midi à partir de 14h00, en plusieurs manches. Le véhicule ne peut exécuter qu'une seule descente par manche, même si celle-ci ne s'est pas déroulée dans de bonnes conditions (exemple : départ ratée). Au départ, les pousseurs sont limités au nombre de deux. Les participants s'élancent un par un sur une piste sécurisée. L'ordre de départ est donné au fur et à mesure par l'organisation de la course. Le chronomètre est déclenché après le top départ et arrêté au franchissement de la ligne d'arrivée. L'organisation des équipages est laissée libre: un pilote peut devenir passager et inversement.

Une chicane est disposée sur le circuit, ainsi que 1 tremplin. En cas de drapeau rouge, arrêt immédiat de la course.

Article 6 : Conception-Construction-Sécurité

La caisse à savon est faite artisanalement, sans moteur, sans pédales, en utilisant seulement la force de gravité. Elle dispose au minimum de trois roues et d'un système de direction actionné par un volant ou un guidon car le pilote doit pouvoir maîtriser la direction de l'engin. Les fourches de vélo de course sont interdites (trop fragiles), à remplacer par des fourches de VTT. Des systèmes de suspensions des roues sont autorisés. Concernant le système de freinage, il est recommandé l'installation de freins pouvant fonctionner indépendamment de la direction et agir simultanément sur au moins deux roues. Les systèmes de friction en contact avec les pneumatiques des roues (barres ou patins) et de freins au volant sont autorisés. Les systèmes à disque ou à tambours sont recommandés. Les exigences de sécurité interdisent le freinage à l'aide des mains, des pieds ou de toute autre partie du corps. Les freins doivent être adaptés au poids du véhicule.

Elle est composée en bois, en métal, en aluminium, en fibre de verre, en carbone ou en objets de récupération. Les contraintes de construction sont minimales afin de favoriser l'imagination et la créativité des participants. Le thème de la décoration, comme l'animation, est laissée à l'initiative et à l'imagination de l'équipage, les déguisements des pilotes sont autorisés et conseillés. Les carcasses de véhicule ne sont pas autorisées. Des sièges sont prévus pour les pilotes, copilotes et solidement fixés au châssis (boulonné ou soudé) sans aucune possibilité de démontage pendant la course. Sinon, un dossier assurant l'appui dorsal est obligatoire. Le choix des roues est libre, la pression des pneumatiques doit être suffisante. Aucune tolérance n'est permise. Des pneus pleins peuvent être utilisés.

Les véhicules doivent au minimum respecter les différents points ci-dessous pour participer. Longueur maxi , 3 mètres. Largeur maxi , 1,5 mètre. Hauteur : afin de limiter les risques de déséquilibre, une hauteur maxi de 1,50 mètre est recommandée, une garde au sol de 30cm maximum favorise la tenue de route. Poids maximum : 150 kg, équipage non compris. Elle ne doit pas, ni être équipée d'un pare-brise en verre (risque de casse et de blessure), ni de matériaux pouvant être dangereux pour le pilote ou les spectateurs. La conception de la caisse à savon doit permettre au pilote de quitter facilement le véhicule sans démontage de pièces en cas d'accident. Un arceau et une ceinture de sécurité ne sont pas obligatoires, mais fortement conseillés afin de protéger les pilotes en cas de tonneau.

Chaque véhicule doit posséder des points d'ancrage, centrés et fixés solidement, un à l'avant et un à l'arrière pour le remorquage (anneaux de 3 cm de diamètre intérieur minimum). Ces attaches doivent être boulonnées ou soudées. Les câbles de remorquage, d'une longueur de 1,5 mètre avec mousquetons seront prévus par les concurrents.

Les publicités sont permises, mais ne doivent pas présenter de caractère politique ou religieux, ni porter atteinte aux personnes. De même, les publicités liées à l'alcool ou au tabac sont interdites (sauf nom caricaturé car l'humour reste de mise).

Les feux d'artifices et autres fumigènes sont interdits dans et sur les caisses à savon, ainsi que tout dispositif annexe pouvant représenter un danger pour le pilote et/ou les mécaniciens, et/ou les assistants et/ou surtout le public assistant à la compétition.

Aucun lest ne peut être lâché pendant la course. Le ballast et les décorations doivent être solidement fixés au véhicule de course. Les matériaux utilisés ne doivent pas présenter un caractère dangereux pour les membres de l'équipage et les spectateurs (bords tranchants par exemple, à protéger avec une garniture de caoutchouc ou de plastique). Les matériaux présentant des risques d'éclatements sont interdits pour le châssis et la carrosserie.

Les organisateurs fournissent pour chaque véhicule deux stickers officiels comprenant le logo de la course et le numéro de la caisse à savon, chaque participant devant prévoir sur la caisse à savon, une zone permettant de positionner le dossard.

Les participants doivent satisfaire à l'ensemble des règles techniques énoncées dans le présent article pour participer à la course.

Article 7 : Équipements-Sécurité des pilotes

Casque : Chaque membre de l'équipage doit obligatoirement porter un casque, de préférence intégral (style moto ou bmx) ou casque avec mentonnière et des lunettes. Les casques de vélo sont interdits.

Gants : Les gants de cyclistes et de laine sont déconseillés (les doigts doivent être protégés). Et de façon générale, tous les gants n'offrant pas une protection suffisante.

Vêtements et chaussures : Pantalon et vêtements à manches longues, ou combinaison. Des chaussures solides et fermées, les espadrilles, ballerines, tongs, pantoufles sont interdits.

Les genouillères, coudières et protections dorsales sont fortement recommandés.

Article 8 : Le circuit

Le circuit comprend une zone de départ, la piste proprement dite et une zone d'arrivée. La longueur du tracé est de 700 mètres et la largeur de la piste est de 2,50 mètres entre les protections. Il est situé sur une route goudronnée en pente. Le pourcentage, au plus pentu de la Serrette, est de 11%. Le départ sera donné au sommet de la côte et l'arrivée à l'entrée du village des Vaux.

L'arrivée est visualisée clairement et une zone protégée de 60 mètres de longueur est prévue pour permettre aux véhicules de s'arrêter. Une zone de poussée de 10 mètres de long sera nettement matérialisée au départ.

Un arrêté de circulation sera pris par la commune de Brigueil le Chantre pour que la descente se fasse sur circuit totalement fermé à la circulation, excepté pour une intervention des véhicules de secours. Si le circuit doit être ouvert à la circulation pendant la durée de la compétition, cela se fera sans danger pour les participants.

Le circuit est balisé par des bottes de paille, barrières, cônes de sécurité, divers plots type baliroad ou autres permettant de sécuriser le parcours dans de bonne condition.

Des commissaires de course sont disposés dans des endroits stratégiques en liaison permanente avec les organisateurs de la course. Ils ont une tenue reconnaissable (chasubles, brassards) et sont munis d'un ou plusieurs drapeaux.

Un service de secours composé de secouristes sera présent en permanence tout au long de la manifestation.

Les participants pourront installer des stands sur le parc concurrent afin de réparer ou améliorer leurs machines au cours de la journée. Toute intervention sur le système de freinage ou directionnel après le contrôle technique devra être signalée à un commissaire de course.

Une fois tous les concurrents passés, la remontée des caisses est assurée par plusieurs véhicules tracteurs sous la responsabilité de l'organisation.

Article 9 : Droit à l'image

Les participants acceptent d'être filmés et photographiés. Ils autorisent de ce fait la diffusion de reportage, image individuelle ou collective à des fins publicitaires, diffusions internet, etc. sans aucun droit à rémunération ou à indemnité.

Article 10 : Déroulement de la journée

08h00 à 09h00 : Arrivée des concurrents (Mise en place des stands).

09h00 à 09h15 : Briefing des pilotes et copilotes et consignes sécurité.

09h15 à 10h00 : Contrôle Technique des véhicules.

10h00 à 12h00 : Manches d'essais.

12h00 à 14h00 : Pause repas.

14h00 à 18h00 : Courses (3 ou 4 manches en fonction du nombre de participants).

18h30 à 19h00 : Remise des Prix

Article 11 : Classement

Le classement est établi au meilleur temps réalisé par voiture.

Quatre prix seront décernés : Prix de l'originalité

Prix du meilleur temps adulte

Prix du meilleur temps jeune

Prix du meilleur animateur

Article 12 : Respect des drapeaux de courses

Les concurrents s'engagent à respecter les consignes données par les commissaires le temps de la course. Les commissaires de course sont disposés tout au long du parcours de manière à former une chaîne visuelle continue depuis le départ jusqu'à l'arrivée.

Ils possèdent un drapeau rouge qui sert de moyen de communication. Lorsqu'un véhicule fait une sortie de piste, les commissaires de course, sans pour autant se mettre en danger, s'avancent légèrement tout en agitant vivement leur drapeau pour indiquer qu'il ne faut plus faire partir de caisse à savon et ils jugent si les services de secours sont nécessaires. La séance est immédiatement arrêtée. Si le pilote et la caisse à savon n'ont rien, ils vérifient quand même les freins et la direction avant de relancer la caisse à savon. Si la caisse à savon est endommagée, ils doivent la sortir et nettoyer le circuit le plus vite possible. Ensuite, baisser les drapeaux.

Le public est présent tout au long du parcours et ne se rend souvent pas compte du danger qui peut l'attendre s'il franchit les limites mises en place par les organisateurs, c'est pour cela que les commissaires doivent, en restant le plus courtois possible, veiller à ce que les spectateurs respectent les consignes de sécurité. Les commissaires de course assurent donc toute la sécurité de la course, tant pour les pilotes que pour le public, c'est pour cela qu'ils doivent assurer leur fonction avec le plus grand sérieux.

Article 13 : alcoolémie

Les concurrents doivent respecter la limite légale autorisée par la loi en matière d'alcoolémie ou autres produits. Dans le cas contraire, conformément à l'article 4 du présent règlement, ils se verront suspendus de la course.

Article 14 : annulation de la course

En cas de force majeure, d'événement climatique, de catastrophe naturelle, de crise sanitaire ou toutes autres circonstances mettant en danger la sécurité des participants, l'organisation se réserve le droit d'arrêter ou d'annuler l'épreuve et de la reporter à une date ultérieure .

Les mesures sanitaires en vigueur le jour de l'événement devront être scrupuleusement respectées.

Il faut bien lire le règlement qui s'adresse à tous. On peut s'amuser mais à condition de ne pas faire n'importe quoi. Le règlement technique s'impose à tous ! Chaque participant est responsable et s'engage à respecter le règlement.

**Bon bricolage à tous
Et profitons de cette journée pour nous amuser.**

FEUILLE D'INSCRIPTION PAR EQUIPAGE (Coût 10 euros)

La Caisse (entourer le choix) : 3 roues 4 roues

 triplace monoplace biplace

Nom de l'équipe :

Nom du pilote :

Prénom :

Date de naissance :

Adresse complète :

Numéro de téléphone :

Adresse Mail

Nom du co-pilote :

Prénom :

Date de naissance :

Adresse complète :

Numéro de téléphone :

Adresse mail :

Nom du co-pilote :

Prénom :

Date de naissance :

Adresse complète :

Numéro de téléphone :

Adresse mail :

En cas d'enfant mineur, autorisation parentale obligatoire pour participer à la course.

Je soussigné, Nom et prénom du représentant légal :

Adresse :

Numéro de téléphone :

Mail :

autorise mon fils/ma fille

caisse à savon du 20 juillet 2025 à Brigueil le Chantre.

à participer à la course de

En signant cette feuille d'inscription, je certifie avoir pris connaissance du règlement de la course de caisse à savon du 20 juillet 2025, ***La descente de la Serrette*** à Brigueil le Chantre, j'y adhère sans réserve et je certifie disposer d'une assurance responsabilité civile, à présenter impérativement lors du contrôle technique.

Date et signature, précédée de la mention manuscrite « Lu et approuvé ».

Le pilote

Le co-pilote

Le co-pilote

Le représentant légal

Les dossiers d'inscription complets sont à envoyer ou à déposer à Association Avenir et Patrimoine - Mairie , 2 rue du Chantre 86290 Brigueil le Chantre avec le règlement de 10 euros à l'ordre de l'association.

Pour tous renseignements complémentaires : asso.avenirepatrimoine@gmail.com